



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## obésité

Question écrite n° 75327

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la progression de l'obésité en France. En effet, en France aujourd'hui, près d'un adulte sur deux est en surpoids ou obèse. En 2009, 31,9 % des Français de plus de 18 ans sont en surpoids, 14,5 % sont obèses ; ils étaient 8,5 % en 1997. Par ailleurs, l'obésité se manifesterait de plus en plus tôt et serait beaucoup plus fréquente dans les catégories sociales modestes. Pourtant, ces dernières années, de nombreuses initiatives ont été lancées. Les pouvoirs publics ont monté deux programmes « nutrition santé » et le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche déploie, au niveau local, des « plans pour une offre alimentaire durable ». Par ailleurs, des chartes ont été signées entre les pouvoirs publics et une quinzaine de firmes de l'agroalimentaire et de la distribution pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire. Malgré tout, les effets tardent à se manifester. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les projets du Gouvernement quant à la prévention et à la sensibilisation de la qualité nutritionnelle.

### Texte de la réponse

Les résultats de nombreuses études tant nationales que régionales et locales montrent de façon convergente que la prévalence de l'obésité chez les enfants et les adolescents a diminué en France au cours des années 2000, se situant désormais à environ 3,5 %. Tel n'est pas le cas pour les adultes dont la fréquence d'obésité continue à croître pour se situer à 17 %. De plus il existe un gradient de la fréquence d'obésité selon le niveau de revenu du ménage. Dans ce contexte, le Président de la République a souhaité que notre pays s'engage résolument dans la prévention de l'obésité et améliore sa prise en charge tout en accroissant l'effort de recherche. Afin d'enrayer la progression de la maladie et de faire face à ses conséquences médicales et sociales, un plan obésité 2010-2013 a été lancé le 20 juillet 2011. Ce plan s'articule autour de 4 axes prioritaires : améliorer l'offre de soins et promouvoir le dépistage ; mobiliser les partenaires de la prévention et agir sur l'environnement ; prendre en compte les situations de vulnérabilité et la discrimination des personnes obèses ; investir dans la recherche. Sur le volet nutrition, un très grand nombre d'action de sensibilisation des professionnels et de la population a été réalisé durant les deux premières éditions du programme national nutrition santé entre 2001 et 2010. De même diverses actions ont été développées en vue d'améliorer l'offre alimentaire en divers lieux, et notamment la qualité nutritionnelle des produits achetés et consommés par les ménages. Divers mécanismes ont été mis en oeuvre permettant d'inciter et de valoriser les multiples acteurs dont l'intervention est utile pour atteindre les objectifs fixés : ce sont les chartes proposées aux élus des villes et des départements ainsi que les chartes d'engagements de progrès nutritionnels proposées aux acteurs de la chaîne alimentaire, ou encore prochainement aux entreprises. La France présente ainsi en Europe une politique nutritionnelle innovante dont l'impact est mesuré par les enquêtes menées sous l'égide des agences sanitaires l'Institut de veille sanitaire, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Un nouveau volet 2011-2015, de ce programme quinquennal a été lancé le 20 juillet 2011. Il permettra de prolonger et d'approfondir ce qui existe, et d'articuler ce programme avec le plan obésité voulu par le Président de la République et le programme national

pour l'alimentation initié en septembre 2010 par le ministre chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 75327

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Santé et sports

**Ministère attributaire** : Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 mars 2010, page 3583

**Réponse publiée le** : 18 octobre 2011, page 11170